

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 15 décembre 2017

Abonnements de ski pour les écoliers

Il reste quelques abonnements de saison pour les Bugnenets-Savagnières à l'administration communale. Pensez à venir retirer votre précieux sésame avant la fermeture du bureau pour les fêtes de fin d'année.

Fermeture de l'administration communale

Durant les fêtes de fin d'année le bureau municipal sera fermé du mercredi 20 décembre 2017 au vendredi 5 janvier 2018, réouverture le lundi 8 janvier 2018 selon l'horaire habituel.

Mesures hivernales

Le Conseil municipal de Villeret a récemment adopté diverses mesures dans le cadre du service hivernal de déneigement et d'entretien de la voie publique.

Afin de pouvoir effectuer les travaux de déneigement dans les meilleures conditions, il engage les propriétaires de véhicules à respecter les règles élémentaires relatives au stationnement.

Dans des rues telles que la Rue de la Gare ou la Rue Neuve par exemple, il engage les riverains à stationner leurs véhicules sur un seul côté de la chaussée afin de permettre au service de la voirie d'effectuer son travail de déneigement sans contrainte.

A la Rue Principale et au centre de la localité notamment, il engage les propriétaires de véhicules à respecter les zones de parcage prévues et marquées.

Il décline d'ores et déjà toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient être provoqués par les planches ou la fraiseuse à neige à des véhicules mal stationnés.

Par ailleurs, il avertit les éventuels automobilistes récalcitrants qu'ils seront justement sanctionnés selon les dispositions légales en vigueur.

Le Conseil municipal remercie d'ores et déjà la population de sa compréhension et de sa collaboration.

Conseil municipal

Villeret, le 13 décembre 2017